

2025

PRÉVENTIS

**SURFER LA VAGUE DE LA
CYBERSÉCURITÉ**

DATE :
16 janvier 2025

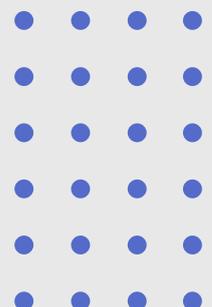
JUDITH GUÉRIN,
Coordonnatrice aux
activités de prévention

ÉMILIE CHEVRIER,
Avocate aux activités de
prévention

JEAN-FRANÇOIS DE RICO
Associé, Cybersécurité,
KPMG



Cahier du participant





SURFER LA VAGUE DE LA CYBERSÉCURITÉ

Dans cet épisode du balado *Préventis*, Me Judith Guérin discute avec Me Jean-François De Rico, Associé, Services-conseils - Cybersécurité, Responsable de la Protection de la vie privée au Québec chez KPMG, de mesures pratiques en matière de cybersécurité pour les professionnels du droit

Objectif du balado

Limiter les risques de reproches en responsabilité professionnelle en lien avec la cybersécurité

Sujets abordés

- Les risques liés à une cyberattaque
- Divers exemples de cyberattaque
- Les obligations de l'avocat en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels
- L'implantation d'un processus de gestion de risques en matière de cybersécurité
- Mesures préventives pour protéger vos équipements et logiciels, vos données et celles des clients



LES OBLIGATIONS DE L'AVOCAT EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, RLRQ, c. P-39.1.

01

**Gouvernance :
Politiques et
pratiques**

Articles 3.2 et 10 de la Loi

02

**Évaluation des
facteurs relatifs à
la vie privée**

Articles 3.3 et 17 de la Loi

03

**Incidents de
confidentialité**

Articles 3.5 à 3.8 de la Loi

Règlement sur les incidents
de confidentialité

04

**Fournisseurs :
Ententes écrites**

Article 18.3 de la Loi

05

**Prise de mesures
de sécurité**

Article 10 de la Loi
(Politiques, pratiques,
formations, etc.)

06

**Formulaires et
consentement**

Articles 6, 8, 12,13, 14, 15 et
18 de la Loi



LES OBLIGATIONS DE L'AVOCAT EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, RLRQ, c. P-39.1.

07

Technologies d'identification, de localisation et de profilage

Article 8.1 de la Loi

08

Paramètres de confidentialité par défaut

Article 9.1 de la Loi

09

Destruction et anonymisation

Article 23 de la Loi





LES OBLIGATIONS DE L'AVOCAT EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.1.

01

Obligation de confidentialité / Secret professionnel

Articles 20, 60 et ss. du Code

02

Maintien des connaissances à jour - technologie

Article 21 du Code





MESURES PRÉVENTIVES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Réduire les risques de cyberattaques et atténuer les impacts, le cas échéant

Mesure 1

Faire un inventaire ou une cartographie des risques : Étape essentielle en amont pour déterminer les renseignements sensibles que vous détenez, les conséquences d'une cyberattaque et les mesures de sécurité à mettre en place

Mesure 2

Protection de votre matériel informatique : Utilisez un RPV ou un VPN. Cryptez votre ordinateur et chiffrez les données. Installez un antivirus de dernière génération (End Point Detection and Response) et un pare-feu. Faites les mises à jour de vos logiciels

Mesure 3

Sensibilisation : Offrez de la formation aux employés de votre cabinet en matière de cybersécurité

Mesure 4

Gestion des accès : En fonction de la sensibilité des renseignements détenus, gérez les utilisateurs et leur habilitation dans les dossiers. Il s'agit de déterminer qui a accès à quels renseignements



MESURES PRÉVENTIVES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Réduire le risque de cyberattaques et en atténuer les impacts, le cas échéant

Mesure 5

Identité et authentification : Utilisez des mots de passe sécuritaires (au moins 12 caractères). N'utilisez pas votre adresse courriel professionnelle à des fins personnelles. Déployez l'authentification multifacteurs pour tout accès à distance et activez ces fonctionnalités sur les services en ligne que vous utilisez. Protégez vos mots de passe en utilisant un gestionnaire de mots de passe

Mesure 6

Conservation et sauvegardes : Conservez des disques de sauvegarde dans des endroits sécurisés à l'extérieur de votre bureau. Testez vos sauvegardes au moins une fois par année

Mesure 7

Prévention et gestion d'incidents : Dotez-vous d'un plan de gestion des incidents de sécurité, incluant les rôles et les responsabilités en lien avec les étapes de détection, d'analyse, de confinement, d'éradication, de recouvrement et de correctifs

Mesure 8

Externalisation / prestataires tiers : Obtenez l'aide de professionnels (consultants en cybersécurité ou votre fournisseur en services de technologie de l'information)

Ressources - Pour aller plus loin



Guide des TI - Gestion et sécurité des technologies de l'information pour l'avocat et son équipe, Barreau du Québec, janvier 2016



Aide-mémoire concernant la Loi 25 - Protection des renseignements personnels par l'avocat et son équipe, Barreau du Québec



Trousse pour les avocats - Loi 25, Barreau de Longueuil



Formation : Emeline Manson, Cybersécurité 101 : Comment éviter que vos efforts ne s'évaporent en un seul clic!, Corporation de services du Barreau du Québec, 27 septembre 2023



Formations : KPMG et Microsoft, Operational Risk Skills Development Centre



NOTRE ÉQUIPE ET SON COMPLICE



Judith Guérin

Coordonnatrice aux activités de prévention

✉ judith.guerin@farpbq.ca

Elle est co-animatrice du balado Preventis

Émilie Chevrier

Avocate aux activités de prévention

✉ emilie.chevrier@farpbq.ca

Elle est co-animatrice du balado Preventis



Jean-François De Rico

Associé, Services-conseils - Cybersécurité, Responsable de la Protection de la vie privée au Québec, KPMG